

## **Au Conseil Communal**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Thierry Buache, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. José Fonseca et Cyril Jeunet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 26 mai 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2021
5. Communications municipales
6. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider – législature 2021-2026. Préavis No 03/2021
7. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une compétence financière municipale – législature 2021-2026. Préavis No 04/2021
8. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles pour la législature 2021-2026. Préavis No 05/2021
9. Nomination de la commission du Plan général d'affectation (PGA)
10. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

#### Correspondance

En date du 26 juillet dernier, le Bureau du Conseil a transmis à tous ses membres un courrier mentionnant les dates des séances ainsi que celles des votations et élections pour l'année 2021-2022.

#### Communications

Le Bureau transmettra aux conseillers l'organigramme de la Municipalité ainsi que la liste des coordonnées des membres du Conseil.

Un lien internet vers un aide-mémoire pour les autorités communales, édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes sera également communiqué à tous les conseillers.

Pour terminer, le Président informe qu'il a participé à la Fête nationale. Le vice-président, quant à lui, a représenté le législatif au 80<sup>ème</sup> anniversaire du Football-Club.

### **2. Assermentations**

Afin de compléter ses sièges vacants suite aux élections communales, le Parti socialiste et plus présente MM. Nicolas Ripoll et Avni Sylaj.

Dès lors et conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente MM. Nicolas Ripoll, Avni Sylaj. M. François Mauron, excusé à la séance d'assermentation, est également assermenté.

Le Parti socialiste doit encore présenter rapidement une personne pour occuper le 6<sup>ème</sup> et dernier siège obtenu lors des élections.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 26 mai 2021**

Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 26 mai 2021 est adopté à la majorité des membres présents, sans modification.

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2021

M. Bernard Coucet demande la correction suivante à la page 4. Le solde du crédit accordé par le Conseil communal pour la rénovation du Collège est de fr. 170'000.-- et non fr. 17'000.-- comme indiqué.

A la page 1, Mme Nicole Rapin annonce qu'il manque la description de son dicastère soit : administration générale, personnel, finances, santé publique, naturalisations et contrôle des habitants.

Ces corrections notées, le Conseil communal adopte à la majorité le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021.

#### 5. Communications municipales

##### Mme Nicole Rapin

- La Municipalité a choisi de maintenir les auditions relatives aux naturalisations. Ces auditions se feront par elle-même accompagnée de deux municipaux en tournus. Elle précise que l'ensemble des requérants sera auditionné. Cette manière de pratiquer permettra à l'exécutif de connaître ces personnes et de leur expliquer le fonctionnement de la commune.

##### Mme Ariane Baux Jaquemet

- Un rabais de 10% est accordé aux conseillers sur leurs achats de vin durant leur mandat.
- La traditionnelle brisolée aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> octobre prochain.

##### M. Laurent Cosendai

- Grâce aux travaux réalisés dans le Collège, qui ont permis la création de 4 nouvelles classes et de locaux pour l'accueil parascolaire, tous les petits corçallins de 1P à 6P sont enclassés à Corcelles. Il remercie le personnel communal pour sa présence aux abords du Collège lors de la première semaine de la rentrée. Il informe qu'une place de parc pour les parents a été créée sur la parcelle Rapin à la rue du Collège. L'unité d'accueil Croc'Banquise a reçu l'autorisation d'exploiter pour un maximum de 36 élèves. Actuellement, se sont entre 3 et 5 enfants qui sont accueillis le matin, entre 12 et 18 à midi et entre 9 et 15 après les cours. Ils sont encadrés par 5 personnes dûment formées.

##### M. Daniel Givel

- Pour définir le mandataire qui sera en charge de l'élaboration du plan général d'affectation, une commission d'experts, pilotée par le bureau AWA Wenker à Faoug, a étudié les 9 soumissions reçues. Au final, c'est le bureau Urbanité(s) de Genève qui a été retenu pour réaliser ce projet en collaboration avec les communes de Corcelles et Payerne.

Les préavis Nos 03/2021, 04/2021 et 05/2021 ont été étudiés par une seule et même commission présidée par M. Pascal Allenbach. Ce dernier lira les conclusions des trois rapports.

#### 6. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider – législature 2021-2026. Préavis No 03/2021

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

##### **Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 pour tous litiges ou conflits qui sont de la compétence d'un organe judiciaire pénal et civil.**

#### 7. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une compétence financière municipale – législature 2021-2026. Préavis No 04/2021

Personne ne désirant s'exprimer, il est passé au vote des conclusions du préavis.



**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité la compétence financière de fr. 50'000.-- par cas, ceci pour la législature 2021-2026.**

**8. Rapport de la commission Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles pour la législature 2021-2026. Préavis No 05/2021**

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

**A l'unanimité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, charges éventuelles comprises, dans une limite ne dépassant pas fr. 50'000.-- par objet, ceci pour la législature 2021-2026.**

**Art. 2**

**D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale d'aliéner des immeubles ou des droits immobiliers, jusqu'à concurrence de fr. 50'000.-- par objet, charges éventuelles comprises, ceci pour la législature 2021-2026.**

**Art. 3**

**D'accorder à la Municipalité le droit de constituer, d'annuler ou de modifier toute servitude sur le domaine privé de la commune, en faveur d'une institution de droit public ou d'un privé ou à l'inverse négocier la création de servitude à usage public ou encore d'accorder une utilisation du domaine public, dans la limite de l'autorisation générale de fr. 50'000.-- par objet, ceci pour la législature 2021-2026.**

**9. Nomination de la commission du Plan général d'affectation (PGA)**

La nomination de cette commission découle d'un vœu de la commission qui a travaillé sur le préavis No 02/2020 Demande d'adoption du plan de zone réservée et son règlement. Elle fonctionnera jusqu'à l'adoption du plan général d'affectation. Il s'agit d'une commission thématique au sens de l'article 40f de la loi sur les communes.

Selon le plan de législature, le parti socialiste et plus renonce à faire partie des commissions permanentes. Dès lors, le parti radical-libéral présente les personnes suivantes :

Membres

M. Damien Coucet, président rapporteur

Mme Allison Gorgerat

M. Alexandre Krieger

M. Alain Monney

Mme Joséphine Rapin

M. Fabrice Rapin

M. François Vessaz

Suppléants

Mme Isabelle Bärtschi

M. Maxime Pignat

M. Cyrille Roux.

Toutes ces personnes sont nommées à la majorité.

**10. Divers et propositions individuelles**

Dans une démarche d'efficacité, d'économie et d'écologie, le Bureau demande l'avis des conseillers sur l'envoi des

correspondances uniquement par voie électronique. Les brochures du budget et de la gestion seraient toutefois toujours envoyées par poste. Le sondage effectué à main levée montre que plus d'un tiers des conseillers n'est pas favorable.

M. Pascal Allenbach désire connaître le calendrier de traitement du PGA et demande si une mise à l'enquête aura lieu.

M. Daniel Givel informe que le PGA doit être adopté entre 2023 et 2027. Une mise à l'enquête aura bien entendu lieu et il s'attend déjà aux dépôts de plusieurs oppositions. La durée du traitement de celles-ci impactera directement le calendrier d'élaboration du PGA.

Mme Jasmine Rapin demande si des contrôles comme ceux effectués à la rentrée, auront lieu de temps en temps aux abords du Collège et de la place de stationnement.

M. Laurent Cosendai répond que des pointages ponctuels se feront par le municipal en charge de la police ou les employés communaux habilités pour ce genre de contrôle.

M. Smaïl Barouk demande si le rabais de 10% accordé sur les vins l'est aussi sur le jus de raisin.

Mme Arianne Baux Jaquemet lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 35.

Approuvé en séance du 13 octobre 2021

Le Président 2021-2022 :  
  
Th. Buache

La Secrétaire :  
  
F. Moll

